

Grégoire Girard

Georges Andrey

Grégoire Girard

Apôtre de l'école pour tous

Biographie

Avec la collaboration de Maryse Oeri von Auw



ÉDITIONS
CABÉDITA
2015

REMERCIEMENTS

Les auteurs et l'éditeur tiennent à exprimer leur vive reconnaissance aux institutions suivantes, soit le service culturel et le service des affaires bourgeoises de la Ville de Fribourg ainsi que le Conseil de la Fondation Père Girard, sans lesquelles cette biographie n'aurait pas vu le jour.



Ville de Fribourg



Bourgeoisie de Fribourg



Père Girard
Fondation
Stiftung

Couverture : Portrait traditionnel de Grégoire Girard, dit « le Père Girard », par Jean-Baptiste Bonjour, 1840. 109 x 85 cm. Le pédagogue, dans sa bure de cordelier, est symboliquement représenté devant sa bibliothèque, riche de 4000 volumes. Il s'appuie de son bras droit sur l'un de ses ouvrages, à côté duquel on distingue à gauche le ruban de la croix de la Légion d'honneur, décernée en 1840 par la France pour l'ensemble de son œuvre (© MAHF).

© 2015. Editions Cabédita, route des Montagnes 13 – CH-1145 Bière
BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains
Internet : www.cabedita.ch

ISBN 978-2-88295-723-8

Introduction

Ornant depuis plus de cent cinquante ans le cœur de la ville de Fribourg, une statue monumentale attire le regard des passants, promeneurs ou touristes. Les plus intéressés en font une photo. Elle porte cette inscription : *Grégoire Girard*. Inaugurée en 1860, elle est dédiée « au père de la jeunesse, au bienfaiteur du peuple et de l'humanité souffrante, au philosophe chrétien, au moine patriote ».

La modeste biographie que voici ne prétend pas retracer par le détail la longue vie – 85 ans – de celui qui a l'honneur posthume et mérité de ces quatre appellations. Elle fait le choix de se focaliser sur le « père de la jeunesse ». Girard aux côtés de ses contemporains Pestalozzi et Fellenberg forment en effet le « triumvirat pédagogique » de l'époque haute en couleur qui, entre l'ancienne Confédération morte en 1798 et l'actuelle née en 1848, meuble ce demi-siècle de bouleversements, d'innovations et de projets en tout genre.

Un fait retient l'attention : la Suisse de ce temps-là, en se donnant une nouvelle identité, n'oublie pas l'école. Nos trois éducateurs de notoriété internationale s'emploient, chacun à sa manière, à construire la société moderne issue de l'Europe entrée en révolution en 1789. Une révolution qui, d'emblée, accouche de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, charte de la démocratie contemporaine.

Pour préciser d'entrée de jeu l'esprit dont s'inspire le « petit livre grand public » que voici, l'évocation d'un fait peu connu suffira. Le voici. Dans sa Constitution du 12 avril 1798, la jeune République helvétique stipule, en son article 7, ce qui suit :

« La liberté de la presse dérive du droit d'acquérir de l'instruction. »

On le constate, le DROIT À L'INSTRUCTION figure en toutes lettres dans la charte de la Suisse révolutionnée. Aux yeux de ses dirigeants, en tête desquels Philipp Albert Stapfer, ministre des Sciences et des Arts, la presse, pourvoyeuse de *lecture*, va de pair avec l'école, pourvoyeuse de *lecteurs*. Ecole et presse entrent en synergie pour servir la démocratie. Afin d'assurer le succès de la presse devenue libre, l'école devenue obligatoire a pour mission première d'éradiquer l'analphabétisme. Il y a plus. Le bon lecteur fait le bon électeur et tous deux font le bon citoyen. En un mot, droit à l'instruction et liberté de la presse forment deux piliers d'une démocratie digne de ce nom.

La conception citoyenne de l'école moderne suisse date de 1798, le « 89 » helvétique. Girard la fera sienne, tout comme ses amis Pestalozzi¹ et Fellenberg. Pestalozzi, on l'ignore trop souvent, a été aussi journaliste. Girard jamais, mais c'est lui qui, des trois, éprouvera le plus de peine à faire prévaloir le principe, qui va de soi aujourd'hui, de *l'école pour tous*. Ce dur combat, lui, « le moine patriote », le mènera avec ardeur dans Fribourg, ville dont il est à la fois originaire, natif, citoyen et serviteur. Ce quadruple ancrage vaut à l'enfant de la cité le gage durable de reconnaissance que symbolise sa belle statue coulée dans le bronze.

De cette dernière, le socle orné de bas-reliefs porte, outre la dédicace que l'on sait, diverses inscriptions qui énumèrent les fonctions exercées par Grégoire Girard. On y apprend notamment qu'il a été premier curé de Berne après la Réforme, provincial suisse de l'Ordre des cordeliers dont il portait la bure, fondateur de la Société économique de Fribourg et président de la Société suisse des sciences naturelles. On ne s'y arrêtera pas, notre attention se concentrant sur l'école, comme le souligne le titre de cet ouvrage.

On ne s'arrêtera pas non plus, à notre grand regret, à d'autres aspects de la personnalité de celui qui avait la réputation d'« homme universel », pour employer l'expression flatteuse de son cousin et frère d'armes, le non moins brillant chanoine Fontaine.



Monument de Grégoire Girard ornant la place des Ormeaux au cœur de la ville de Fribourg. Sculpture de Joseph Volmar (1796-1865) de Berne, inaugurée le 23 juillet 1860, dix ans après la mort de l'éducateur. Hauteur de la statue: 280 cm. Hauteur du piédestal: 237 cm (photo Jean-Luc Cramatte).

Il eût fallu évoquer notamment ses travaux d'architecte. On sait qu'on lui doit les plans de la nouvelle école du quartier du Bourg, mais on oublie qu'il a été consultant pour d'autres projets. On sait aussi que Grégoire avait des notions poussées de médecine et qu'il en faisait profiter son couvent, non seulement pour soigner les patients, mais aussi, probablement, pour cultiver à bon escient, en herboriste distingué, certaines plantes médicinales destinées à garnir l'« armoire à remèdes » de la maison.

Il faut savoir aussi que Girard pratiquait non sans talent le chant et la musique, ainsi que la poésie. Ces productions dont il était l'auteur et le compositeur, on pouvait les entendre chanter et réciter par ses élèves. Il est également artiste : il a laissé des dessins, des gouaches et des aquarelles fort joliment exécutés. Sans prétendre égaler Bossuet ou Massillon, il était orateur sacré et c'est lui qui, à la mort de son protecteur le landamman d'Affry, prononce son oraison funèbre. Le texte, de qualité exceptionnelle, a été publié à l'époque. Pour avoir vécu de longues années outre-Sarine et outre-Rhin, ce francophone est parfait bilingue. Il s'exprime, enseigne, prêche, confesse et écrit dans les deux langues. Ses innombrables lettres, il lui arrive de les écrire aussi en... latin ! Enfin, en intellectuel né au siècle des Lumières, Girard s'est constitué au fil des ans une bibliothèque riche de 4000 volumes, reflet de ses besoins professionnels, de la diversité de ses centres d'intérêt et d'une curiosité digne d'un encyclopédiste. Le tout mis au service de la cause qu'il défendait : l'école pour tous.

L'ouvrage sans prétention qui paraît dans le contexte des 250 ans de la naissance de celui qu'on appelle couramment le « Père Girard » n'est pas une resucée de biographies antérieures. Il repose sur des recherches menées, non sans succès, en Suisse et à l'étranger par une équipe motivée et compétente². Il repose également sur le dépouillement de publications pointues seules connues des spécialistes. Le tout permet de dégager, chez notre grand éducateur, certains traits inédits ou passés sous silence. Afin de documenter le lecteur légitimement curieux, des notes en fin de livre l'informeront à tout instant des sources exploitées.

Chapitre premier

L'école primaire à Fribourg avant le droit à l'instruction (1157-1798)

En Suisse, on l'a vu, le droit à l'instruction est un acquis de la Révolution de 1798. Il s'agit d'un droit constitutionnel. D'où son importance. C'est dans ce cadre et dans cet esprit qu'œuvrera Grégoire Girard. En appliquant par son œuvre ce droit à l'enfant, il fait figure, parmi d'autres éducateurs, de précurseur du droit *de l'enfant* à l'instruction.

Jusqu'en 1798, Fribourg, la Suisse et l'Europe quasi entière ignorent le droit à l'instruction. La France révolutionnaire fait exception. Dès 1792, Condorcet, dans son fameux « Rapport sur l'instruction publique », affirme expressément que chaque citoyen doit avoir accès à l'instruction. Toutefois, ce droit ne figure pas explicitement dans les diverses déclarations des droits de l'homme et du citoyen qui servent de préambule aux constitutions françaises de l'époque. C'est en 1946 seulement qu'il prend rang constitutionnel : il figure dans le préambule (article 13) de la Constitution de la IV^e République. C'est dire, a contrario, la position d'avant-garde qu'affiche la République helvétique au seuil du XIX^e siècle. Girard épousera la cause.

On appelle Ancien Régime la longue époque qui précède l'ère des révolutions, celle qui en Suisse débute en 1798. L'Ancien Régime est précédé lui-même du Moyen Age, lequel, en 1157, voit naître Fribourg, « bourg libre », c'est-à-dire affranchi par son fondateur, Berthold IV de Zaehringen, tant admiré de Girard : les Fribourgeois ne sont pas des serfs ! La cité nouvelle se dote bientôt de ses premiers enseignants. C'est au XVI^e siècle, à la

faveur de la Réforme catholique, dite aussi Contre-réforme, qu'est fondé le Collège Saint-Michel, œuvre du jésuite hollandais Pierre Canisius. Mais les disciples d'Ignace de Loyola, ce noble espagnol, se désintéressent de l'école primaire. Leur but est de former l'élite.

L'école primaire, par bonheur, retient néanmoins l'attention des humanistes fribourgeois, en tête desquels le chanoine Pierre Schneuwly, cheville ouvrière de la réforme scolaire. Il fonde la Chambre des Scholarques. Elle compte six membres, trois ecclésiastiques et trois laïcs. Cette parité symbolise l'équilibre des forces entre Eglise et Etat, entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel. Un tel partage illustre aussi un fait majeur : l'union de l'Eglise et de l'Etat au sein de la Ville et République de Fribourg.

Il y a plus. La conception de la société est aristocratique et non pas démocratique. La population de la ville est juridiquement hiérarchisée : jusqu'en 1798, elle compte sept classes sociales, inégales en droit³. Au sommet de la pyramide trône le *patriciat*, fort d'une soixantaine de familles seules détentrices du pouvoir politique et des charges administratives les plus lucratives. Ces familles « régnantes » forment une bourgeoisie privilégiée dite de droit divin, principe cautionné par l'Eglise, elle-même dominée par le patriciat : au XVIII^e siècle, tous les évêques sont patriciens et la plupart des abbesses des couvents sont patriciennes⁴.

Dans cette société hiérarchisée non seulement en fait mais en droit, la « Ville et République de Fribourg » – appellation officielle du canton au sein de la Confédération – domine la campagne dont les habitants sont « sujets » de Leurs Souveraines Excellences. Même les bourgeois des villes – Bulle, Estavayer-le-Lac, Gruyères, Morat, Romont – sont exclus des charges de l'Etat. La campagne est quadrillée en une vingtaine de bailliages administrés par de puissants baillis, charge importante monopolisée par les patriciens. Le bailli est l'œil du gouvernement : par lui, le régime oligarchique d'essence urbaine contrôle un pays à caractère foncièrement rural dont la docilité n'est pas inconditionnelle. A preuve l'insurrection de 1781, dite de Chenaux. On y reviendra.

Il va de soi que, dans une société aussi inégalitaire, les écoles rurales ne sont pas le souci premier des dirigeants du canton. Toutefois, au XVI^e siècle, la Chambre des Scholarques daigne y prêter quelque attention. Elle les surveille et les visite. Elle leur imposera bientôt le fameux *Canisius*, catéchisme servant aussi de livre de lecture. Quant à la fameuse charte pédagogique dénommée *Katharinenbuch*, par référence à Catherine d'Alexandrie, patronne des philosophes et des savants, elle n'est pas destinée aux campagnes mais à la capitale qui, grâce à elle, se dote d'une école supérieure ouverte aux simples bourgeois non patriciens. Mais c'est le Collège Saint-Michel qui, couronnant l'édifice scolaire en l'absence d'Académie et d'Université, drainera bientôt les enfants des couches moyennes de la cité de Canisius, étant entendu que les strates supérieures et les plus aisées confient leurs enfants à des précepteurs vivant au sein même des familles.

L'école primaire d'Ancien Régime est fondée sur CINQ PRINCIPES: elle n'est ni obligatoire, ni gratuite, ni laïque, ni étatique, ni misogyne. Illustrons tout cela en quelques mots en commençant par l'instruction des filles.

L'histoire de l'école fribourgeoise d'avant 1798 – elle reste à écrire – montre que, sous l'Ancien Régime, dans les campagnes, filles et garçons sont le plus souvent groupés dans une seule et même classe. La mixité ne semble pas faire problème. La séparation systématique des genres ne s'opère qu'au XIX^e siècle. En outre, dès la Renaissance, en 1514 précisément, Fribourg, après Bâle, se préoccupe d'instruire les filles. Elle autorise une certaine Dorothee à ouvrir une école pour elles, en précisant toutefois qu'il lui est interdit de s'occuper des garçons. Un siècle et demi plus tard, en 1651, âge d'or de la Réforme catholique, l'institutrice Keigler ne peut enseigner le latin, « attendu que l'enseignement de cette langue ne convient pas aux femmes ». Là, une certaine discrimination ne fait pas de doute. Les principales enseignantes sont alors les ursulines, réfugiées de guerre venues de Franche-Comté – à cheval! – et dont l'école jouit rapidement d'une belle réputation. Leur mission première est d'enseigner le catéchisme⁵.

Dans les campagnes, mais plus tardivement, on s'occupe aussi çà et là des filles. En 1690, à l'époque de Louis XIV dit le Roi Soleil, Charmey – « paradis des femmes » selon le dicton – ouvre une école pour les accueillir. Les archives de la grande commune gruérienne ont conservé le nom de l'institutrice : Clauda Mossu, d'une famille locale dont le nom rime avec *cosso*. Elle enseignera durant un demi-siècle. Sa maison, léguée par un ecclésiastique féministe avant l'heure⁶ pour servir d'école des filles, est entourée d'un jardin et d'une chènevière. Le chanvre est alors un textile apprécié et nombreuses sont les chanvrières. Il est probable que, à ses heures, notre Clauda ait troqué la baguette de l'institutrice contre le peigne à carder.

Mais ne nous y trompons pas, Charmey n'est pas emblématique de la situation des écoles rurales ; elle est l'exception qui confirme la règle. La commune et paroisse est riche en comparaison des autres. De manière générale, l'instruction des filles est négligée. En campagne, la femme est plus utile au ménage : l'étude, c'est du temps perdu!⁷ Les fameux trois K – Kinder, Küche, Kirche (enfants, cuisine, église) – sont une formule ingénieuse inventée au XIX^e siècle, mais la réalité qu'elle couvre lui est bien antérieure.

L'école est payante mais pas obligatoire⁸. Et parce que non obligatoire, on rechigne à payer, surtout si on ne roule pas sur l'or⁹. Ces deux traits majeurs du système scolaire d'Ancien Régime freinent l'essor de l'enseignement élémentaire. La non-gratuité nourrit la résistance dans une société rurale peu alphabétisée, hostile au changement et encore très autarcique, ne nécessitant pas un lourd bagage de connaissances. L'agriculture d'avant la révolution industrielle est fort peu mécanisée, donc axée sur un travail manuel n'exigeant pas une formation technique poussée. Les métiers de la terre s'apprennent sur le tas, dans le giron familial, d'où l'absence d'écoles d'agriculture. L'artisanat rural passe par l'apprentissage local, d'où l'absence d'écoles professionnelles. Quant aux techniques de vente et de publicité, elles sont encore rudimentaires, d'où l'absence

d'écoles de commerce. Tout cela sera l'œuvre des XIX^e et XX^e siècles, où se fera également sentir la nécessité d'une formation générale de base.

L'école rurale n'est pas une exclusivité de l'Etat. C'est l'Eglise, à travers les paroisses, qui en a la haute main. D'entente avec le gouvernement patricien, l'évêque du diocèse, lui-même patricien, fixe pour but à l'école la formation « de bons chrétiens et de fidèles sujets ». Un fait est capital : *l'éducation prime l'instruction*. Cette dernière repose sur le principe d'autorité : apprendre sans comprendre, répéter sans raisonner. Concrètement, elle consiste à inculquer les rudiments de la lecture et, accessoirement, de l'écriture et du calcul élémentaire. La lecture s'enseigne avec un seul et unique livre, le catéchisme, qu'il s'agit d'apprendre par cœur. Qui sera le plus compétent en la matière ? Le prêtre évidemment. Quant au laïc, le « régent », il fonctionne en fait comme « une sorte de répétiteur de la pastorale catéchétique du curé »¹⁰.

Autre compétence majeure de l'Eglise : c'est elle qui délivre le « placet », autorisation d'exercer après examen des candidats au poste de « régent » (*voir encadré*). Mais il n'existe pas d'Ecole normale. Edifices et matériel scolaires, entretien des locaux, rétribution et logement des maîtres sont à la charge des paroisses ou des communes et paroisses simultanément quand le territoire paroissial englobe plus d'une commune, ce qui est fréquemment le cas¹¹.

Le concordat Eglise/Etat de 1749 : l'institution du « placet »

Le 14 janvier 1749, constatant les lacunes de l'instruction élémentaire dans les campagnes, l'Etat de Fribourg et l'Eglise signent un concordat créant le « placet ». A la demande du chef du diocèse, le gouvernement prescrit notamment que :

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER: L'ÉCOLE PRIMAIRE À FRIBOURG AVANT LE DROIT À L'INSTRUCTION (1157-1798)	11
CHAPITRE 2: GRÉGOIRE GIRARD AVANT L'AVÈNEMENT DU DROIT À L'INSTRUCTION (1765-1798)	19
CHAPITRE 3: 1798: L'AVÈNEMENT DU DROIT À L'INSTRUCTION ET L'ENTRÉE EN SCÈNE DE GRÉGOIRE GIRARD	33
CHAPITRE 4: L'ÉCOLE CATHOLIQUE DU CURÉ GIRARD À BERNE (1799-1804)	43
CHAPITRE 5: L'ÉCOLE POUR TOUS À FRIBOURG. ACTE 1: LES PREMIÈRES GIRARDINES (1804-1815)	51
CHAPITRE 6: L'ÉCOLE POUR TOUS À FRIBOURG. ACTE 2: L'AVÈNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL (1816-1818)	67
CHAPITRE 7: QUAND L'ENSEIGNEMENT MUTUEL DÉCLENCHE UNE GUÉRILLA (1818-1822)	77
CHAPITRE 8: 1823, L'ANNÉE TRAGIQUE	93
CHAPITRE 9: GIRARD À LUCERNE (1824-1834). UN NOUVEL ÉLAN POUR LES « GIRARDINES »	103

CHAPITRE 10: GIRARD DE RETOUR À FRIBOURG. ACTE 1: GIRARDISTES ET GIRARDINES (1834-1838)	111
CHAPITRE 11: GIRARD DE RETOUR À FRIBOURG. ACTE 2: LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE (1838-1848)	117
CHAPITRE 12: GIRARD DE RETOUR À FRIBOURG. ACTE 3 ET DERNIER: LA VICTOIRE DE L'ÉCOLE POUR TOUS (1848-1850)	123
CONCLUSION	131
NOTES	137
ANNEXES	155
Généalogie simplifiée de Grégoire Girard	155
Chronologie – Grégoire Girard en dix grandes dates	157
Dix pensées de Grégoire Girard	159
APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE OU COMMENT CE LIVRE A ÉTÉ ÉCRIT	161
Sources manuscrites	161
Sources imprimées	163
Etudes	164
RÉSUMÉ	167
ZUSAMMENFASSUNG	168
RIASSUNTO	170
SUMMARY	171
MOT DE GRATITUDE	172
TABLE DES MATIÈRES	174

*Achévé d'imprimer
le vingt-six mars deux mille quinze
pour le compte des Editions Cabédita à Bière.*

Mise en pages: Graphictouch, Pierre Maleszewski

Correctrices: Valérie Caboussat, Eliane Duriaux

Si ce livre vous a plu, si cette collection vous intéresse, demandez notre catalogue à votre libraire ou les autres titres édités par nos soins. A défaut, adressez-vous directement à :

SUISSE
Editions Cabédita
Route des Montagnes 13
CH-1145 Bière

INTERNET
www.cabedita.ch
Téléphone
0041(0)21 809 91 00

FRANCE
Editions Cabédita
BP 9
F-01220 Divonne-les-Bains

Imprimé en Suisse